



PROCES VERBAL DE SEANCE - 21 JUILLET 2026 - 10H30 - SAINT AMANS DES CÔTS

À l'ordre du jour :

➤ Appel des conseillers et évaluation du quorum

M. le Président procède à l'appel des conseillers et constate le quorum.

➤ Election du secrétaire de séance

C. Cagnac est élu secrétaire de séance.

➤ Mise au vote du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026

Sans remarque, le procès-verbal est arrêté.

Le Conseil échange sur la Gazette ; les élus relèvent les informations sur le service petite enfance dont les différences de structures démographiques et leurs impacts sur le taux de pauvreté dans chaque équipement. Il est précisé que chaque équipement dispose de places disponibles à la rentrée 2026.

TERRITOIRE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE

- Présentation, examen et mise au vote des demandes de fonds de concours des communes de Condom-d'Aubrac, Florentin-la-Capelle et Soulages-Bonneval.

La commune de Condom-d'Aubrac sollicite un fonds de concours « projets publics » pour des travaux de voirie, routes des Horts et d'Auriech, selon le plan de financement ci-dessous :

	Travaux de voirie, routes des Horts et d'Auriech
Porteur	Commune de Condom-d'Aubrac
Budget Total	9 400,00 €
Demande EPCI - fonds de concours	4 700,00 €
Autofinancement	4 700,00 €

La commune de Florentin-la-Capelle sollicite un fonds de concours « projets publics » pour les travaux de voirie 2026, selon le plan de financement ci-dessous :

	Travaux de voirie 2026
Porteur	Commune de Florentin-la-Capelle
Budget Total	68 385,00 €
Etat	20 515,50 €
Demande EPCI - fonds de concours	23 934,75 €
Autofinancement	23 934,75 €

La commune de Soulages-Bonneval sollicite deux fonds de concours « projets publics » pour la réfection du réseau d'eaux pluviales, place de la Mairie, et l'aménagement d'un ralentisseur devant l'école, selon les plans de financements ci-dessous :



	Réfection du réseau d'eaux pluviales, place de la Mairie
Porteur	Commune de Soulages-Bonneval
Budget Total	6 555,00 €
Demande EPCI - fonds de concours	3 327,50 €
Autofinancement	3 327,50 €

	Aménagement d'un ralentisseur devant l'école
Porteur	Commune de Soulages-Bonneval
Budget Total	9 392,24 €
Fonds compétence de police	4 696,12 €
Demande EPCI - fonds de concours	2 348,06 €
Autofinancement	2 348,06 €

Les dossiers présentés, dont la conformité technique est avérée, sont soumis au vote du Conseil et validés à l'unanimité.

COHESION SOCIALE

➤ Services aux habitants

○ Présentation, examen et mise au vote des subventions aux associations - 2nd examen

M. le Vice-Président

- rappelle l'engagement de la Communauté de Communes dans une dynamique d'attractivité et dans l'accompagnement des initiatives associatives ;
- précise l'attention portée par l'intercommunalité à l'engagement des bénévoles ;
- présente les demandes déposées, leur objet et leur montant au titre d'un soutien financier ; soulignant que les subventions attribuées sur le volet enfance jeunesse ont été traitées en Conseil du 23 juin.

Associations	Nature	Montant éligible en €
VOLET EVENEMENTIEL		
1. Développement économique		
Syndicat cantonal Aubrac Laguiole	Concours cantonal Laguiole	400,00
2. Dotation attractivité		
Bassin d'Argences-en-Aubrac		
ACLA	Fêtes musicales de l'Aubrac	3 000 €
Bassin d'Aubrac		
Phot'Aubrac	Festival de photographies	1 000,00
L'Aubrac en plateau	Festival « l'Aubrac en plateau » (spectacles vivants)	2 000,00
Bassin du Carladez		
Ciel en Carladez	Les 30 ans de l'association - astronomie	1 500,00
Association de restauration du petit patrimoine	Fête des 6 sentiers de l'imaginaire du Carladez	1 500, 00
Bassin de Laguiole		
La décision est reportée au 15/09 ; en attente de proposition par les élus du bassin de vie		
Bassin de la Viadène		
La décision est reportée au 15/09 ; en attente de proposition par les élus du bassin de vie		

M. le Président invite le Conseil à se prononcer sur ces demandes d'aides, dont le montant total s'élève à 9 400 €. Le Conseil les valide à l'unanimité hors vote de Sylvie Magot, administratrice ACLA.



○ **Présentation, examen et mise au vote de l'accompagnement aux écoles**

M. le Vice-Président rappelle l'adoption et l'animation du projet social par la Communauté de Communes, décliné notamment par le Projet Educatif de Territoire intercommunal (PEDT).

Il présente une nouvelle offre socio-éducative et pédagogique qui pourrait être proposée aux écoles à partir de la rentrée de septembre 2026.

- Proposition de 2 nouvelles malles pédagogiques : Malle radio et Malle goûtOdébat, utilisables en autonomie ou avec l'appui pédagogique du service enfance jeunesse famille ;
- Proposition d'interventions dans les écoles, en 2026/2027, à hauteur, a minima (et à redimensionner chaque année), de 6 ateliers de 2h à répartir en fonction des demandes, en priorisant les interventions liées à la mise en œuvre des malles pédagogiques proposées, et les thématiques : environnement/sciences et citoyenneté. Ce projet serait proposé sous forme d'Appel à projets.

Concernant le format de l'Appel A Projets aux écoles, M. le Vice-Président précise que jusqu'alors, la Communauté de Communes proposait aux écoles une offre « clé en main », sur une thématique et avec des intervenants identifiés et une maquette d'ateliers préétablie.

M. le Vice-Président donne à voir les 1^{ers} contours de ce que pourrait être cet AAP, qui donnera lieu à une délibération spécifique, fin d'année 2026 /début d'année 2027 :

- La participation financière de la CCACV, à hauteur de 1000€ par projet, et maximum 5 projets dans l'année scolaire ;
- La participation, en matière d'ingénierie de la CCACV, à hauteur d'environ, 50 heures de coordination des 5 projets.
- Un cahier des charges précis

Cet appel à projet viserait à développer des parcours de découvertes artistiques structurés dans le temps en :

- Favorisant la rencontre entre élèves, artistes et une mixité des publics
- Soutenant les enseignants dans la mise en œuvre de projets artistiques co-construits
- Contribuant à l'égalité d'accès aux pratiques artistiques sur l'ensemble du territoire

Les projets devront s'inscrire dans une démarche de parcours et proposer des temps de médiation artistique (ateliers, rencontres, pratiques), des temps d'ateliers en classe pour faire le lien avec les attendus scolaires et le programme de l'Education Nationale, la participation des enfants à une œuvre artistique et/ou culturelle (qu'ils soient co-auteurs et/ou spectateurs), être construits autour d'un fil conducteur artistique ou thématique et inclure un temps de restitution valorisant le travail des élèves (restitution auprès des habitants et des parents).

Chaque projet devrait associer :

- Un partenaire artistique (compagnie, artiste, association, etc...)
- Un partenaire socio-éducatif ou médico-social qui permet une mixité des publics (sociale, culturelle, générationnelle, etc...)

Les projets inter-écoles CCACV sont possibles mais les autres écoles ne sont pas considérées comme partenaires socio-éducatif.

Dans cette perspective, M. le Vice-Président informe les élus de la préfiguration de cet AAP qui pourrait être envisagée avec l'école et l'EHPAD de Saint- Chély d'Aubrac et qui permettrait de configurer au mieux l'AAP.

En effet, l'école et l'EHPAD portent un projet mêlant l'Education aux Médias et à l'Information et l'Education Artistique et Culturelle, dans une approche pédagogique de projet. Ainsi, le projet se déroule sur l'année scolaire, à hauteur d'une rencontre tous les quinze jours dont 3 journées de regroupement (journée de démarrage et de cohésion, journée de spectacle, journée de restitution aux habitants). Le cahier des charges prévisionnel est respecté puisque ce projet :

- Met en lien les résidents de l'EHPAD, les élèves de l'école et les artistes de la compagnie Création Ephémère
- Donne lieu à une représentation d'un spectacle et propose des ateliers de médiation culturelle (ce qui vient renforcer le parcours d'Education artistique et culturelle)
- Fait le lien avec les attendus de l'Education Nationale concernant l'Education aux Médias et à l'Information, avec la création d'un journal écrit et/ou de podcasts et les compétences et les apprentissages associés.
- Constitue le fil rouge durant l'année scolaire
- Donne lieu à une restitution pour tous les habitants

Dans cette perspective, la CCACV proposerait un soutien humain à hauteur de 5 ateliers, animés par l'animatrice socio-éducative et de 10h de coordination et de soutien administratif, par la référente enfance jeunesse famille.



Ainsi, et avec cette première expérience, le contenu de l'appel à projets aux écoles pourra être précisé et enrichi avec des professionnels.

Cet AAP aux écoles sera soumis à validation à l'issue de cette préfiguration.

En réponse aux questionnements de Mme Malpel, il est précisé que la Commission Enfance sera mobilisée sur les travaux permettant d'accompagner cet appel à projet.

M. le Président invite le Conseil à se prononcer sur l'accompagnement auprès des écoles du territoire, pour l'année 2026/2027. Le Conseil le valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de l'évolution de l'organisation du service de lecture publique**

M. le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène porte une politique de cohésion sociale, dans le cadre de laquelle elle entreprend, depuis plusieurs années, le déploiement et la structuration d'un réseau de Lecture publique autour de deux axes forts :

- ✓ Un maillage territorial, structuré à partir de 4 médiathèques intercommunales, permettant une facilité d'accès aux équipements de lecture publique à tous et toutes. A titre d'exemple, en 2025, le nombre d'emprunteurs représente 22% de la population de la communauté de communes, un taux bien supérieur à la moyenne nationale pour ce type d'équipement (12%).
- ✓ Une programmation d'actions de médiation socio-culturelles participant au dynamisme du territoire et à l'affirmation des équipements de lecture publique comme des lieux de rencontre et de vivre ensemble. Ce travail se concrétise à travers l'organisation d'événements et d'animations (nuits de la lecture, printemps des poètes...), l'accueil d'activités (club lecture, soirées jeux...) et la mise en place de nombreux partenariats.

La mise en place de cette politique s'est traduite par des évolutions majeures :

- ✓ L'ouverture, en 2023 de la médiathèque Aubrac-Laguiole puis, en 2025 de la médiathèque du Carladez doublant ainsi, en 2 ans, le nombre d'équipement communautaire de lecture publique.
- ✓ La création d'un poste de coordination de réseau permettant la structuration du service de lecture publique, avec l'accompagnement technique de la Médiathèque départementale.
- ✓ L'adoption en 2025 d'un Schéma de développement de la Lecture publique à l'échelle communautaire.
- ✓ Le soutien financier de la Direction régionale des affaires culturelles à travers la signature d'un deuxième Contrat Territoire Lecture pour la période 2025-2027.

Dans l'objectif d'aller plus loin dans le développement d'un service de lecture publique de proximité, accessible à tous, avec des Médiathèques, lieux d'échanges et de rencontres, M. le Vice-Président propose l'évolution de l'organisation de ce service examinée en bureau et ayant reçu sa validation, qui permettrait une adaptation des horaires d'ouverture à la fréquentation du public et une consolidation des actions de médiation et le développement de nouveaux services

⇒ Adaptation des horaires d'ouverture des médiathèques intercommunales

M. le Vice-Président détaille les objectifs de cette évolution des horaires d'ouverture des médiathèques :

- Adapter les horaires à la fréquentation du public : cela se traduit par la réduction des plages horaires les moins fréquentées, notamment sur des longues périodes d'ouverture.
- Améliorer la cohérence des horaires d'ouverture à l'échelle d'une même médiathèque et à l'échelle du territoire en proposant des horaires plus lisibles.

M. le Vice-Président propose l'évolution suivante pour les horaires d'ouverture des médiathèques intercommunales :

	Amplitude horaire actuelle	Fréquentation (nb d'entrée en 2025)	Proposition d'évolution
ARGENCE	12h / sem	3 809	12h / sem
AUBRAC-LAGUIOLE	21h / sem hors vacances scolaires soit 6h bénévoles et 15h agents 15h / sem en vacances scolaires	4 358	17h / sem 5h bénévoles / 12h agents



	à 19h / sem en moyenne		
CARLADEZ	20h30 / sem 6h30 bénévoles / 14h agents	7 015	20h / sem 5h bénévoles / 15h agents
VIADENE	14h / sem	3 488	12h / sem
TOTAL	65h30 / sem	18 670	61h / sem

⇒ Consolidation des actions de médiation et développement de nouveaux services

Le développement du service lecture publique, indispensable pour accompagner les mutations des pratiques des usagers, passe par le renforcement de la programmation d'actions de médiation tout au long de l'année à destination de publics diversifiés et la mise en place d'actions permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics, de manière proactive.

M. le Vice-Président présente un panorama non exhaustif de ces nouvelles actions :

- Faciliter l'accès aux réservations grâce à la mise en ligne d'un portail « réseau de lecture Aubrac Carladez Viadène » et l'augmentation de la fréquentation des navettes de livres intra-communautaire.
- Développer les actions « médiathèque hors les murs » afin d'aller à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas les médiathèques : actifs, adolescents, public empêché...
- Soutenir l'accompagnement des équipes bénévoles (en particulier pour les médiathèques Aubrac-Laguiole et du Carladez au sein desquelles les bénévoles tiennent également des permanences).
- Renforcer les partenariats afin de consolider la programmation d'actions de médiation.

M. le Vice-Président souligne que le développement de ces actions suppose une augmentation du volume de travail de l'équipe des médiathécaires. Cette évolution permet également d'intégrer les temps de remplacement des agents en congés. En effet, actuellement, ces remplacements sur congés, qui permettent de maintenir les équipements ouverts toute l'année, sont payés en heures complémentaires, ce qui est une solution temporaire.

L'engagement financier en lien avec cette évolution du temps de travail des agents de médiathèque est le suivant :

Actuellement	Proposition d'évolution
• 7 agents de médiathèque	• 7 agents de médiathèque
• 4 921 h / an rémunérées	• 5 512 h / an rémunérées
• TOTAL : 91 314 € / an	• TOTAL : 105 774 € / an

En réponse aux différentes interventions et observations formulées :

- ⇒ Mme Malpel souligne l'importance d'associer les élus à ces évolutions. Il est précisé que la commission Cohésion sociale sera pleinement mobilisée dans le suivi et l'accompagnement de ces démarches.
- ⇒ Mme Cayron s'interroge sur les modalités d'adaptation des horaires et des services. Il est indiqué que les évolutions mises en œuvre feront l'objet d'une évaluation régulière. Concernant le site de Laguiole, des amplitudes d'ouverture plus importantes pourraient être envisagées durant les vacances scolaires et la période hivernale, moments où la fréquentation des équipements par les familles est plus soutenue. Elle souligne que les usagers doivent être associés et interrogés dans le déploiement des nouvelles orientations.
- ⇒ M. Veyre fait observer l'absence de bénévoles sur les secteurs Argences-en-Aubrac et Viadène et souligne la nécessité de mettre en place des actions permettant d'en mobiliser de nouveaux. S. Magot assurera un lien avec le groupe lecture de la commune d'Argences afin d'explorer cette possibilité. En Viadène, une démarche est dès à présent portée par les équipes.
- ⇒ M. Laborie indique que l'école sollicite depuis plusieurs années, sans retour satisfaisant, le développement de liens plus étroits avec la médiathèque. Il est rappelé que des malles thématiques sont déjà proposées, tout en reconnaissant que ce dispositif demeure insuffisant. Il est également souligné que certaines communes disposent de bibliothèques scolaires, notamment à Thérondels et Lacroix-Barrez, constituant des outils particulièrement favorables à la promotion de la lecture.



- ⇒ Mme Murielle Vabret s'interroge sur la prise en compte des populations de passage dans le projet. Il est confirmé que cette catégorie d'usagers sera intégrée dans la réflexion et les orientations retenues et bénéficie dès à présent d'un tarif adapté.
- ⇒ M. Jean Delmas rappelle que le développement de la fréquentation des médiathèques repose également sur une mobilisation collective, et notamment sur l'implication des familles dans l'usage de ces équipements culturels.

Le Conseil souligne l'importance de ce projet au regard des missions de service public portées par le réseau des médiathèques. Il rappelle que l'accès à la lecture, à la culture et à l'information constitue un levier essentiel d'égalité des chances, de développement personnel et de cohésion sociale. À ce titre, il réaffirme le rôle fondamental du livre et de la lecture publique dans l'émancipation des citoyens, l'ouverture culturelle et la réussite éducative de tous les publics et valide à l'unanimité les évolutions proposées, demandant une évaluation dans 6 mois.

MUTATIONS TERRITORIALES

➤ PROJETS

- **Présentation, examen et mise au vote de l'avenant 3 à la convention de groupement de commande pour le projet Convidadis**

M. le Président rappelle que le projet Convidadis porte sur des travaux de réhabilitation de l'école publique, du centre de loisirs ALSH, sur la création d'un tiers-lieu / Espace de vie sociale et de logements pour jeunes travailleurs. Il est co-porté avec la Commune de Laguiole. Chaque structure intervenant pour ses compétences

Par Arrêté attributif du 16 juin 2025, la Région a accordé un cofinancement d'ingénierie (Petites Villes de Demain - Banque des Territoires) pour l'opération « Convidadis » à la Commune de Laguiole, d'un montant 109 369 €, sur la base d'une dépense éligible fixée à 218 739 € HT, soit un taux d'aide de 50 %.

Par délibération du 5 juin 2026, le Conseil municipal de la Commune de Laguiole, a approuvé l'abandon du projet Convidadis et la résiliation des marchés et contrats relatifs à cette opération. Conformément à la convention de groupement de commande, cette décision entraîne l'abandon du projet.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'avenant n°1 à la convention et de régulariser financièrement la répartition des frais généraux entre les deux membres du groupement, compte tenu du cofinancement régional.

Le montant total des dépenses de frais généraux de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie déjà engagées à ce jour s'élève à 190 022,40 € HT. Parmi ces dépenses, seuls 174 343,95 € HT sont éligibles à la subvention régionale. En appliquant le taux de 50 % d'aide, on obtient 87 171,98 € de subvention régionale. Le total des dépenses restant à la charge des membres du groupement est de 102 850,43 € HT, à répartir comme suit :

- Quote-part de 65 % : 66 852,78 € HT pour la Commune de Laguiole ;
- Quote-part de 35 % : 35 997,65 € HT pour la CCACV.

La Communauté de communes a versé 53 144,10 € à la Commune de Laguiole. Une régularisation doit être réalisée par la commune de Laguiole d'un montant de 17 146,45€.

Le Conseil amené à se prononcer sur l'approbation de cet avenant 3 le valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de la création d'une opération Pôle Enfance Jeunesse à Laguiole**

La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène exerce la compétence Enfance-Jeunesse et assure notamment la gestion des services de petite enfance et de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire

Elle portait un projet de Jardin d'enfant destiné à recevoir les enfants de plus de 18 mois construit sur les conseils et expertises de la CAF Aveyron. Les évolutions réglementaires intervenues depuis l'engagement de cette opération ne permettent plus la création d'un jardin d'enfants dans les conditions initialement envisagées par la Communauté de communes.

Le projet Convidadis regroupant l'ALSH et l'école publique a été arrêté à l'initiative de la Commune de Laguiole. Les locaux actuellement occupés par l'ALSH de Laguiole ne répondent plus aux besoins du service et font l'objet d'une mise en demeure imposant la réalisation de travaux pour garantir l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité conformes à la réglementation en vigueur.

La commune de Laguiole propose de réaliser un pôle enfance jeunesse regroupant sur un même site l'école publique, la future crèche et l'accueil de loisirs sans hébergement. Ce projet vise à offrir des locaux adaptés aux besoins des enfants, des familles et des professionnels, conformes aux exigences réglementaires applicables, tout en favorisant les mutualisations d'espaces et les synergies de fonctionnement entre les différents équipements.

Il est proposé d'engager officiellement l'opération « Pôle Enfance Jeunesse » et de lancer les études préalables nécessaires à la définition des besoins, du programme, des modalités de gouvernance, du montage juridique et opérationnel de l'opération ainsi que des conditions techniques et financières de sa réalisation.



Cette phase d'études devra notamment permettre de déterminer le mode de portage le plus adapté entre la Communauté de Communes et la Commune de Laguiole, ainsi que les modalités de répartition, de réalisation et de gestion des espaces mutualisés.

M. le Maire de Laguiole souligne l'importance de ce service au regard de la politique particulièrement dynamique de développement de l'habitat menée sur la commune. Les projets portés par les acteurs privés devraient permettre la réalisation d'environ 90 nouveaux logements d'ici 2030, générant ainsi de nouveaux besoins en matière d'accueil des jeunes enfants.

En réponse aux différentes questions soulevées :

- Jean Delmas s'interroge sur le coût du projet. Il est précisé que l'enveloppe financière est en cours de définition.
- C. Laborie questionne les conséquences de cette nouvelle offre sur les équilibres scolaires locaux. Il est indiqué que ceux-ci ne devraient pas être perturbés, l'école accueillant actuellement 25 élèves et le futur projet ayant vocation à porter cette capacité à 40 élèves. Il est projeté que les effectifs soient consolidés par l'arrivée de nouveaux habitants et non par une nouvelle répartition des élèves.
- P. Mouliac interroge le devenir du bâtiment qui serait libéré en cœur du bourg. Il est précisé qu'un projet à destination des seniors est actuellement à l'étude par la commune pour sa réaffectation.

Le Conseil amené à se prononcer sur la clôture de l'opération « Jardin d'Enfants, l'engagement de l'opération « Pôle enfance - jeunesse » et le lancement d'une étude de programmation - Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'opération les valide à l'unanimité.

➤ FONCTIONNEMENT

- **Présentation, examen et mise au vote de la feuille de route « Evolution Natura - espace aqualudique » et constitution d'un groupe de travail**

La Communauté de Communes est, depuis janvier 2017, compétente dans la gestion du Centre Aqualudique Natura situé sur la commune de Brommat.

Cet équipement offre un service en matière d'activités sportives et de loisirs. Considérant les enjeux de transition énergétique, de confort d'usage et de maîtrise des dépenses publiques, l'enveloppe bâimentaire et le fonctionnement technique font l'objet d'une réflexion dans le cadre du projet de « Contrat de Performance Energétique ».

Le fonctionnement de l'équipement fait appel au budget communautaire à hauteur de 350 000 euros, subvention qui vient équilibrer les dépenses en complément des recettes générées par les entrées pour 90 000 euros.

Orienté depuis 2022 vers le service aux habitants avec une ouverture sur l'année scolaire, le fonctionnement du centre a fait l'objet d'un diagnostic mettant en avant les enjeux de lisibilité de l'offre, de maîtrise de la consommation en eau, des coûts de fonctionnement et de la cohérence avec le projet de territoire. Ainsi, les élus réunis en séance de travail le 22 juin ont acté plusieurs orientations stratégiques. Ils ont confirmé la vocation sportive du site, en misant sur ses atouts différenciants (aqualudique et musculation) et en confortant l'inscription dans les trajectoires communautaires : lien avec le projet éducatif de territoire, attention portée aux seniors, développement du sport-santé, lien avec les stratégies d'accueil et d'attractivité

Les points de vigilance identifiés portent sur

- La maîtrise des réalités budgétaires
- Les enjeux d'organisation fonctionnelle notamment la considération du statut public et les qualifications exigées des agents intervenant sur le site
- Les contraintes juridiques et techniques (vidanges, gestion de la ressource en eau, fonctionnement des équipements)

Les leviers retenus s'articulent autour

- de la mobilisation d'une ressource dédiée, chargée de promouvoir le centre, de développer les partenariats, les espaces de dialogues et de faire émerger de nouveaux projets.
- de l'accueil de prestataires permettant de conforter l'offre communautaire
- de la mise en place d'un groupe de travail interne chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des évolutions projetées, de formuler des propositions en lien avec le projet communautaire

Le Conseil sera amené à se prononcer sur la feuille de route proposée et la création et la composition d'un groupe de travail.

- ⇒ Jean Delmas souligne que le futur chef de projet devra développer la fréquentation du centre et aller à la rencontre de nouveaux publics. Il estime que le centre devrait pouvoir être ouvert tout au long de l'année et que les élus du Carladez doivent être les décideurs des orientations. M. le Président souligne que les projets communautaires demeurent, quels que soient leurs localisation et usages, de la responsabilité pleine et entière de l'assemblée communautaire dès lors que la compétence est transférée.



- ⇒ Émilien Soulenq interroge sur l'organisation qui sera mise en place à compter du mois de septembre. Il est précisé que les maîtres-nageurs seront mobilisés dans le cadre de leurs missions et que les enseignants sportifs assureront l'animation des cours proposés.
Les échanges mettent en évidence la nécessité de coordonner les plannings et l'organisation des activités afin de garantir une bonne lisibilité du fonctionnement pour les agents comme pour les usagers.
- ⇒ Pierre Ignace souligne l'importance d'optimiser l'utilisation du centre et de développer au maximum son potentiel d'accueil et d'activités.
- ⇒ Annie Cazard considère qu'il convient d'engager une évolution significative du fonctionnement de l'équipement et indique que le rapprochement avec le service Loisirs et Culture pourrait contribuer à renforcer les synergies et les flux d'utilisateurs.

En conclusion, le Président relève avec intérêt la volonté exprimée par les élus de soutenir le recrutement d'un chef de projet dont la mission sera d'accompagner le développement et le rayonnement du centre. Il propose la constitution d'un groupe de travail et fait appel aux volontaires :

GRUPE DE TRAVAIL :

Jean Delmas	Colette Feyebeffe	Christian Laborie
Emilien Soulenq	Philippe Galtier	Jean Valadier
Pierre Ignace	Christiane Duval	Jean Marc Vieillescazes
Benoît Barrié	Patrick Gomez	

Le Conseil, appelé à se prononcer, valide la composition du groupe de travail et lui confie la mission d'accompagner, de suivre et d'évaluer les évolutions qui pourront être mises en œuvre dans le cadre des prestations et activités sportives. Ces travaux devront contribuer à renforcer l'attractivité de l'offre proposée et à densifier la fréquentation.

PÔLE TECHNIQUE

➤ PÔLE EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

- **Présentation, examen et mise au vote du montage et du lancement d'un marché accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable et à la réhabilitation des équipements hydrauliques des chambres de vannes sur le territoire de la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole**

M. le Vice-Président rappelle que depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes exerce la compétence « eau potable » sur l'ensemble de son territoire, selon des modes de gestion différenciés : syndicats, régie et délégation de service public.

Conformément à l'article L.2224-7-1 du CGCT, la Communauté de Communes est tenue d'élaborer un Schéma d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). Au-delà de son aspect réglementaire, il doit permettre de faire un diagnostic exhaustif de la ressource et des besoins en situation actuelle et projetée (à minima à 30 ans), d'analyser l'état du patrimoine existant et ses perspectives d'évolution, de définir des orientations permettant de préserver, sécuriser et optimiser l'alimentation en eau potable, sur les plans technique, réglementaire et financier.

Le Conseil Communautaire du 24 septembre 2024 a approuvé l'attribution du marché pour la réalisation d'un « schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène » au groupement Cabinet d'Etudes MERLIN. Le marché public n°2024-004 a ainsi été notifié le 30 octobre 2024. Le Conseil Communautaire du 05 mai 2026 a approuvé la prolongation du marché jusqu'au 30 novembre 2026.

Le SDAEP a pour objectif de définir une stratégie d'investissement et un programme pluriannuel de travaux permettant d'assurer durablement la qualité, la sécurité et la continuité du service Eau Potable.

Le rendu final de l'étude, prévu fin novembre 2026, permettra d'identifier les actions prioritaires à mener sur les ressources, les ouvrages, les réseaux et l'organisation du service afin de répondre aux besoins actuels et futurs du territoire, tout en intégrant les contraintes environnementales et les effets du changement climatique.

Un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera proposé, par le Cabinet d'Etudes MERLIN. Il planifie sur plusieurs années les actions et travaux identifiés, en intégrant l'ensemble des coûts associés ainsi que leur échéancier de réalisation. Son élaboration tiendra compte à la fois des capacités techniques de la Communauté de Communes à piloter les opérations et des capacités financières des budgets dédiés.

Au regard du vieillissement d'une partie des réseaux et des ouvrages d'alimentation en eau potable, il est nécessaire d'engager des travaux importants. Ces derniers comprennent le renouvellement des réseaux, l'extension ponctuelle (travaux inférieurs à 50 mètres linéaires), ainsi que des interventions sur les ouvrages existants (captages, réservoirs, équipements hydrauliques, chambres des vannes...). Il sera ainsi nécessaire de mettre en œuvre, sur plusieurs années, un programme d'investissements conséquent.

Il est proposé de recourir à un marché accord-cadre à bons de commande. Cette forme de marché, prévue par le Code de la commande publique, permet de commander les travaux au fur et à mesure des besoins, dans un cadre contractuel unique garantissant la réactivité, la maîtrise des coûts et la cohérence dans la conduite du programme pluriannuel d'investissement.



Le marché sera décomposé en deux lots, un sur le secteur de la Régie directe et l'autre sur le Carladez.

Ce marché sera établi pour une durée initiale d'un an renouvelable trois fois par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Le Conseil amené à se prononcer sur le montage et le lancement d'un marché accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable et à la réhabilitation des équipements hydrauliques des chambres de vannes sur le territoire de la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole les valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote du montage et du lancement d'un marché de travaux pour la sectorisation et la gestion des pressions sur le territoire de la Régie des Eaux Argence Carladez Laguiole**

M. le Vice-Président rappelle que le SDAEP a pour objectif de définir une amélioration des plans de sectorisation actuels, permettant de faciliter la gestion du réseau et d'améliorer la compréhension de son fonctionnement (indices de performances). La sectorisation doit permettre d'être plus réactif dans la détection des fuites.

Un plan de sectorisation a été établi par Cabinet d'Etudes MERLIN. Ce document comprend une cartographie des secteurs, un synoptique de la sectorisation, une description des points équipés et à équiper en système de comptage, les informations relatives à chaque secteur (linéaire de réseau, nombre d'abonnés, identification des gros consommateurs...) ainsi que le mode d'acquisition des données.

Le coût prévisionnel de la mise en œuvre de la sectorisation sur l'ensemble du territoire de la Régie des Eaux est estimé à 850 000 € HT, dont 700 000 € HT pour le secteur exploité en régie directe et 150 000 € HT pour le secteur du Carladez.

Le coût prévisionnel estimé pour la mise en place de la gestion des pressions (réducteurs de pression et suppresseur) l'ensemble du territoire de la Régie des Eaux est estimé à 600 000 € HT, dont 450 000 € HT pour le secteur exploité en régie directe et 150 000 € HT pour le secteur du Carladez.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de 70% dans le cadre de l'Appel à Projets Économies et Efficience de l'Eau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Pour la mise en œuvre des travaux de sectorisation et de gestion des pressions définies dans le cadre du SDAEP, il est proposé de recourir à un marché de travaux permettant de réaliser, dans un cadre contractuel unique, l'ensemble des aménagements nécessaires à l'amélioration du suivi des réseaux, de la détection des fuites et de la gestion patrimoniale du service.

Ce marché serait établi pour une durée initiale d'un an renouvelable trois fois par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans et décomposé en deux lots, un sur le secteur de la Régie Directe et l'autre sur le Carladez. Le conseil amené à se prononcer sur le montage et le lancement d'un marché de travaux pour la sectorisation et la gestion des pressions sur le territoire de la Régie des eaux Argence Carladez laguiole les valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote d'une demande de subvention auprès du Département pour le projet temporaire de pompage dans le lac de barrage de Sarrans**

M. le Vice-Président rappelle que dans le cadre de sa compétence « Eau Potable », la Communauté de Communes assure la production et la distribution d'eau potable pour six communes du Carladez (Thérondels, Brommat, Mur-de-Barrez, Taussac, Lacroix-Barrez et Murols), soit 2 586 abonnés et dessert également la commune de Saint-Hippolyte.

La desserte en eau potable est assurée à partir de la prise d'eau sur un plan d'eau artificiel dans la rivière Le Siniq. Les prélèvements ainsi que le traitement et la distribution de l'eau doivent respecter les normes et les débits fixés dans l'Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 03 décembre 2019.

Depuis l'été 2022, le ruisseau du Siniq atteint lors des périodes de sécheresse un niveau particulièrement faible, inférieur aux seuils fixés par les services de l'État.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur, notamment le suivi en temps réel du débit du Siniq et l'arrêt automatique de l'Usine de Traitement d'Eau Potable (UTEP) lorsque les seuils réglementaires sont atteints. Le Conseil Communautaire a également approuvé, le 23 juin 2026, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un pompage dans le lac de barrage de Sarrans et du réseau de refoulement jusqu'à l'UTEP de Pont-la-Vieille.

Les températures élevées de ces derniers mois et l'absence de précipitations ont entraîné, dès le 16 juin 2026, la mise en œuvre de mesure de restriction des usages de l'eau potable sur les communes concernées. Un premier arrêté dérogatoire a autorisé, à partir du 26 juin 2026, le prélèvement dans le Siniq dans la limite de 45 l/s. Face à la poursuite de la baisse des débits et aux épisodes répétés de fortes chaleurs, un second arrêté a abaissé cette autorisation à 25 l/s.

En complément des restrictions d'usage, un dispositif de citernage depuis le réservoir de Laguiole a été mis en place afin de garantir la continuité du service public d'eau potable. Toutefois, cette solution demeure limitée. Le citernage permet actuellement d'acheminer au maximum environ 700 m³ d'eau par jour, alors que les consommations estivales peuvent atteindre plus de 1 600 m³ par jour.

Malgré le dispositif mis en place, le caractère particulièrement précoce de cette situation de crise pourrait compromettre l'alimentation en eau potable du Carladez.

M. le Président indique que dans ce contexte, la mise en place d'un prélèvement temporaire dans le lac de Sarrans est à l'étude. L'eau brute prélevée serait acheminée par camions-citernes jusqu'à l'UTEP de Pont-la-Vieille. Cette solution permettrait d'augmenter les volumes transportés afin de répondre aux besoins accrus de la période estivale



et faire face à une situation où les pompages dans le Siniq ne pourraient plus être réalisés. L'eau brute ainsi acheminée serait ensuite intégrée au processus habituel de traitement de l'usine et mélangée avec l'eau prélevée dans le Siniq avant sa mise en distribution sur les réseaux d'eau potable.

Les études nécessaires pour la recherche de nouvelles ressources peuvent faire l'objet d'une subvention du Département, d'un montant maximal de 20 000 €

Le conseil amené à se prononcer sur une demande de subvention auprès du Département pour le projet temporaire de pompage dans le lac de barrage de Sarrans la valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de l'acquisition d'une plateforme mobile dans le cadre du projet de pompage temporaire dans le lac de barrage de Sarrans via un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour motif d'urgence impérieuse**

Mme la Vice-présidente en responsabilité des finances et M. le Vice-Président en responsabilité de l'eau rappellent que la mise en œuvre d'un pompage temporaire dans le lac de Sarrans nécessite l'acquisition d'une plateforme mobile de pompage intégrant l'ensemble des équipements techniques nécessaires au prélèvement et au refoulement de l'eau brute jusqu'au camions-citernes, ainsi que les dispositifs d'ancrage adaptés aux contraintes d'exploitation d'un barrage hydroélectrique. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé entre 250 000€ et 300 000€ HT.

Le caractère exceptionnel et imprévisible de la situation impose une mise en œuvre immédiate de cette solution. Les délais inhérents aux procédures classiques de passation des marchés publics étant incompatibles avec l'urgence de la situation, il est proposé de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables pour motif d'urgence impérieuse.

Conformément à l'Article R2122-1 du Code de la commande publique « l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances extérieures et qu'il ne pouvait pas prévoir ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées ».

Le conseil amené à se prononcer sur l'acquisition d'une plateforme mobile dans le cadre du projet temporaire de pompage dans le lac de barrage de Sarrans via un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour motif d'urgence impérieuse la valide à l'unanimité.

En réponse aux questions soulevées, il est donné précision sur le projet OBSEAU

Le projet de démonstrateur d'observatoire des consommations d'eau en élevage (OBSEAU) s'inscrit dans le cadre du Contrat de Progrès Territorial Aubrac. Il est porté par l'Institut de l'Élevage (IDEL), la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, l'Institut du Porc (IFIP), avec l'appui technique du Parc Naturel Régional de l'Aubrac, de la Communauté de Communes et la participation financière de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Face aux tensions estivales sur la ressource en eau, le projet OBSEAU a pour objectif de mieux connaître les consommations d'eau des élevages bovins du Carladez et de la commune de Laguiole. Cela doit permettre de quantifier la ventilation des consommations en eau au sein des exploitations agricoles (salle de traite, abreuvement à l'étable, abreuvement selon la nature du fourrage...) et de caractériser leurs besoins afin d'identifier des solutions permettant de limiter les prélèvements sur le réseau d'alimentation en eau potable et de sécuriser l'abreuvement des troupeaux.

Après un diagnostic chez les exploitants volontaires, récemment finalisé, des compteurs d'eau connectés vont être installés sur une quinzaine d'exploitations afin de suivre les consommations en temps réel. Les éleveurs pourront consulter leurs données sur une plateforme dédiée et être alertés en cas de fuite ou de dysfonctionnement.

À l'issue de l'étude, l'analyse des données permettra d'identifier des actions concrètes pour sécuriser l'abreuvement des exploitations. Les éleveurs seront ensuite accompagnés dans la mise en œuvre de solutions adaptées à leur contexte et à leurs besoins.

Il est exposé au Conseil la fragilité de la situation sur la Viadène ; le syndicat ayant été contraint à des travaux importants ayant exigé du déstockage.

- **Présentation, examen et mise au vote des tarifs de fourniture et de transport d'eau dans le cadre du plan de gestion de crise en cas d'insuffisance de la ressource en eau sur les Communes de Laguiole, Argences-en-Aubrac, Cantoin et Cassuéjols**

Le point est retiré de l'ordre du jour ; une délibération étant déjà intervenue.



➤ **SERVICES TECHNIQUES**

- **Présentation, examen et mise au vote de l'avenant n°1 au lot n°01 « Terrassement - Gros œuvre - Démolitions » relatif aux travaux de réhabilitation de la Maison Guitard à Argences-en-Aubrac en médiathèque et office de tourisme :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison Guitard à Argences-en-Aubrac en médiathèque et office de tourisme, la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène a attribué en 2025 un marché de travaux composé de plusieurs lots. Le lot n°01 « Terrassement - Gros œuvre - Démolitions » a été notifié le 22 décembre 2025 à l'entreprise EURL Maçonnerie BÈS.

Au cours des travaux, plusieurs contraintes techniques imprévues sont apparues à la suite des opérations de démolition et des investigations complémentaires réalisées sur le bâti existant, présentant un caractère patrimonial et une complexité structurelle importante.

Ces adaptations concernent notamment :

- la reprise du mur situé côté pharmacie ;
- la réalisation de reprises en sous-œuvre prescrites par l'étude géotechnique G4 ;
- la reprise du mur côté nord devenue nécessaire après la mise en évidence de désordres structurels ;
- la reprise d'une ouverture en façade nord ;
- la consolidation de la voûte et de la cheminée à la suite des constats effectués en phase de démolition.

Ces prestations supplémentaires, qui n'avaient pu être identifiées lors des études préalables, sont indispensables à la poursuite du chantier dans de bonnes conditions techniques et à la pérennité de l'ouvrage. Elles ne modifient pas l'objet du marché mais nécessitent la conclusion d'un avenant.

L'avenant n°1 présente les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'avenant : + 18 552,00 € HT (soit + 22 262,40 € TTC)
- Évolution du marché : + 6,49 %

Le montant du marché est ainsi porté à :

- 304 242,55 € HT
- 365 091,06 € TTC

Le Conseil communautaire invité à approuver cet avenant et à autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à son exécution afin de permettre la poursuite de l'opération dans des conditions de sécurité et de qualité satisfaisantes les valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de l'avenant n°1 au lot n°02 « Charpente bois » relatif aux travaux de réhabilitation de la Maison Guitard à Argences-en-Aubrac en médiathèque et office de tourisme :**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison Guitard à Argences-en-Aubrac en médiathèque et office de tourisme, la Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène a attribué le lot n°02 « Charpente bois » à la société CM Bois et Habitat, pour un montant initial de 124 705,70 € HT.

Au cours de l'exécution du marché, plusieurs adaptations techniques ont dû être réalisées afin de tenir compte de l'état réel des ouvrages existants, des résultats des études d'exécution ainsi que des prescriptions émises par le bureau de contrôle.

Ces ajustements portent notamment sur :

- la suppression de certaines prestations devenues redondantes ou relevant d'autres lots ;
- le remplacement d'éléments de charpente dégradés ;
- l'ajout de coyaux en façade nord ;
- la création de la charpente de la chaufferie ;
- l'adaptation de certains ouvrages aux prescriptions du bureau de contrôle ;
- la mise en place de poteaux complémentaires pour le support de l'ossature bois de la façade sud de la grange.

Ces modifications entraînent des travaux en plus-value et en moins-value qui ne remettent pas en cause l'économie générale du marché, mais nécessitent la passation d'un avenant permettant leur prise en compte contractuelle.

L'avenant n°1 présente les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'avenant : + 2 980,80 € HT (soit + 3 576,96 € TTC)
- Évolution du marché : + 2,39 %

Le montant du marché est ainsi porté à :

- 127 686,50 € HT
- 153 223,80 € TTC

Le Conseil communautaire invité à approuver cet avenant et à autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution le valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de l'avenant n°1 au lot n°03 « Couverture - Étanchéité - Zinguerie » relatif aux travaux de réhabilitation de la Maison Guitard à Argences-en-Aubrac en médiathèque et office de tourisme :**

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la Maison Guitard à Argences-en-Aubrac en médiathèque et office de tourisme, le lot n°03 « Couverture - Étanchéité - Zinguerie » a été attribué à la société SAS Paul BARRIAC et notifié le 22 décembre 2025.

Au cours du chantier, plusieurs adaptations techniques se sont révélées nécessaires afin de répondre aux prescriptions du bureau de contrôle, aux demandes de la maîtrise d'œuvre ainsi qu'aux besoins exprimés par la maîtrise d'ouvrage.

Ces modifications concernent notamment :

- le renforcement de la structure de toiture par la mise en œuvre de poutres STEICO ;
- la réalisation d'un habillage de rive en zinc destiné à assurer une meilleure protection des ouvrages ;
- la suppression ou le transfert de certaines prestations devenues inutiles ou relevant d'autres corps d'état.

Ces adaptations techniques, rendues nécessaires par les études d'exécution et les prescriptions du bureau de contrôle, ne modifient pas la nature du marché mais nécessitent la conclusion d'un avenant afin de garantir la bonne réalisation des travaux.

L'avenant n°1 présente les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'avenant : + 6 423,15 € HT (soit + 7 707,78 € TTC) ;
- Évolution du marché : + 4,36 %.

Le montant du marché est ainsi porté à :

- 153 821,89 € HT
- 184 586,27 € TTC

Le Conseil communautaire invité à approuver cet avenant et à autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à son exécution afin d'assurer la poursuite du chantier dans les meilleures conditions techniques le valide à l'unanimité.

DIRECTION GENERALE - POLE RESSOURCES

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

- **Présentation, examen et mise au vote de la délibération fixant le taux promu / promuable ;**

L'article L-522-27 du Code Général de la Fonction Publique définit que :

« Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

Ce taux permet de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un tel avancement de grade), le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Ce taux est fixé pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%). La périodicité de révision fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur le taux de 100 % pour la durée du mandat le valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote du tableau des effectifs ;**

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions intervenues dans les services de la Communauté de Communes.

Le tableau actualisé au 01 juin 2026 est le suivant :



EMPLOIS PERMANENTS											EFFECTIFS	
EMPLOI/ POSTE	Date de création, modification ou tableau des effectifs Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Date vacance	Statut de l'agent qui occupe le poste	Temps de travail si différent de l'emploi créé
		TC	TNC	A	B	C						
Filière administrative												
DGS	N°2021015 du 05/02/2021	35		X			Attaché	1			Titulaire	
DGS emploi fonctionnel	N°2025257 du 15/12/2025	35		X			Directeur	1			Détaché	
Chef de service "Services aux habitants"	N°2022136 du 08/07/2022	35		X			Attaché	1			Titulaire	
Coordonnateur lecture publique	N°2022106 du 08/06/2022	35		X			Attaché	1			Détaché	
Directeur Office de tourisme	N°2017273 du 20/12/2017	35		X			Attaché	1			Titulaire	
Chargé de mission structuration et déploiement de la stratégie touristique	N°2023136 du 28/06/2023	35		X			Attaché	1			Contractuel CDD	
Référent enfance/jeunesse	N°2024028 du 12/03/2024	35		X			Attaché	1			Contractuel CDD	
Référent transition énergétique	N°2024196 du 24/09/2024	35		X			Attaché	1			Contractuel CDD	
Responsable communication	N°2020169 du 29/11/2020	35			X		Rédacteur	1			Contractuel CDI	
Référent RH	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1			Titulaire	
Référent finances	N°2025141 du 08/07/2025	35				X	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1			Titulaire	
Chargé de la commande publique	N°2025140 du 08/07/2025	35				X	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1			Titulaire	
Secrétaire comptable Régie des Eaux	N°2019007 du 31/01/2019		19			X	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1			Titulaire	
Conseiller France Services	N°2021144 du 19/11/2021	35				X	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1			Titulaire	
Conseiller France Services	N°2022108 du 09/06/2022	35				X	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1			Titulaire	
Conseiller France Services	N°2021144 du 19/11/2021	35				X	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1			Titulaire	20
Assistant RH et Finances	N°2025091 du	35				X	Adjoint administratif	1			Titulaire	



	08/04/2025						principal de 2ème classe					
Gestionnaire Taxes de séjours	N°2022067 du 07/04/2022		24			X	Adjoint administratif	1			Contractuel CDD	
Agent d'accueil Natura	N°2025205 du 21/10/2025	35				X	Adjoint administratif	1			Contractuel CDD	
Assistant communication	N°2023137 du 28/06/2023	35				X	Adjoint administratif	1			Titulaire	
Secrétaire du Président et des services	N°2023024 du 17/02/2023	35				X	Adjoint administratif	1			Titulaire	
Accueil handicap	N°2025258 au 15/12/2025		17.5			X	Adjoint administratif	1			Contractuel CDD	
Agent d'accueil France Services	N°2026080 du 24/02/2026	35				X	Adjoint Administratif	1			Contractuel	24
Filière technique												
Agent en détachement pour mandat élu	N°2025256 au 15/12/2025	35		X			Ingénieur principal	1				
Chef de service Pôle eau milieu aquatique	N°2023008 du 26/01/2023	35		X			Ingénieur	1			Titulaire	
Référent technique Electricité et Coordination Interservices	N°2026078 du 24/02/2026	35			X		Technicien	1				
Chargé de projet CRTE	N°2023166 du 28/06/2023	35		X			Ingénieur	1				
Chargé de projet filière bois	N°2023135 du 28/06/2023	35		X			Ingénieur	1				
Chef de service Pôle TAA	N°2024165 du 15/07/2024	35		X			Ingénieur principal	1			Titulaire	
Chef de pôle technique	N°2024010 du 30/01/2024	35			X		Technicien principal de 1ère classe	1			Titulaire	
Chef d'opération Pôle Mutations	N°2024165 du 15/07/2024	35			X		Technicien principal de 2ème classe	1			Titulaire	
Technicien Pôle eau SPANC	N°2024165 du 15/07/2024	35			X		Technicien principal de 2ème classe	1			Titulaire	
Technicien Pôle eau	N°2024165 du 15/07/2024	35			X		Technicien	1			Contractuel CDD	
Technicien Rivières Pôle eau	N°2023198 du 03/10/2023	35			X		Technicien	1			Contractuel CDD	
Technicien SPANC Pôle eau	N°2024215 du 15/10/2024	35			X		Technicien	1			Contractuel CDD	
Préventeur	N°2024029 du 12/03/2024	35			X		Technicien principal de 2ème classe	1			Détaché	
Responsable d'exploitation Régie des eaux	N°2021015 du 05/02/2021	35				X	Adjoint technique principal de 2ème classe	1			Titulaire	



Agent d'exploitation Régie des eaux	N°2021015 du 05/02/2021	35				X	Adjoint technique	1			Titulaire	
Agent technique polyvalent	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint technique principal de 2ème classe	1			Titulaire	
Agent technique polyvalent	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint technique	1			Titulaire	
Agent technique polyvalent	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint technique	1			Titulaire	
Agent technique maintenance véhicule	N°2024165 du 15/07/2024		25			X	Adjoint technique	1			Titulaire	
Chef d'équipe des services techniques	N°2025018 du 28/01/2025	35				X	Agent de maîtrise	1			Contractuel CDD	
Agent technique polyvalent	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint technique		1			
Agent technique polyvalent	N°2022202 du 17/11/2022	35				X	Adjoint technique	1			Stagiaire	
Agent d'entretien des bâtiments	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint technique	1			Titulaire	
Agent d'entretien des bâtiments	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint technique	1			Titulaire	
Agent d'entretien des bâtiments	N°2025017 du 28/01/2025		26			X	Adjoint technique	1			Titulaire	
Agent technique polyvalent	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Adjoint technique		1	19/11/24		
Agent d'entretien des bâtiments	N°2024165 du 15/07/2024		9.5			X	Adjoint technique	1			Contractuel CDI	
Agent d'entretien des bâtiments	N°2021015 du 05/02/2021		11.5			X	Adjoint technique	1			Contractuel CDD	
Agent d'entretien des bâtiments	N°2025206 du 21/10/2025		17.5			X	Adjoint technique	1			Contractuel CDD	
Agent d'entretien des bâtiments	N°2025206 du 21/10/2025		17.5			X	Adjoint technique	1				
Agent d'entretien des bâtiments	N°2025092 du 08/04/2025	35				X	Adjoint technique	1			Contractuel CDD	
Agent d'entretien des bâtiments	N°2025142 du 08/07/2025	35				X	Adjoint technique	1			Contractuel CDD	30.50
Filière sociale												
Coordonnateur Point Info Séniors	N°2018125 du 31/05/2018	35		X			Assistant socio-éducatif	1			Titulaire	
Chef de service petite enfance	N°2024165 du 15/07/2024	35		X			Educateur de Jeunes Enfants	1			Titulaire	
Infirmière puéricultrice	N°2026015 du 27/01/2026	35		X			Puéricultrice	1			Contractuel CDD	



Référent technique micro-crèche	N°2019119 du 16/07/2019	35		X		Educateur de Jeunes Enfants	1			Titulaire	
Référent technique micro-crèche	N°2024165 du 15/07/2024	35		X		Educateur de Jeunes Enfants	1			Contractuel CDD	
Référent technique micro-crèche	N°2024165 du 15/07/2024	35		X		Educateur de Jeunes Enfants	1			Contractuel CDD	
Référent technique micro-crèche	N°2019174 du 15/11/2019	35		X		Educateur de Jeunes Enfants	1			Contractuel CDD	
EJE de terrain	N°2025173 du 23/09/2025	35		X		Educateur de Jeunes Enfants		1	29/09/25		
Agent de micro-crèche	N°2024165 du 15/07/2024	35			X	Agent social	1			Titulaire	
Agent de micro-crèche	N°2019082 du 12/04/2019	35			X	Agent social	1			Stagiaire	
Agent de micro-crèche	N°2024165 du 15/07/2024	35			X	Agent social	1			Titulaire	
Agent de micro-crèche	N°2019082 du 12/04/2019	35			X	Agent social	1			Contractuel CDD	
Agent de micro-crèche	N°2024165 du 15/07/2024	35			X	Agent social	1			Titulaire	
Agent de micro-crèche	N°2024165 du 15/07/2024	35			X	Agent social	1			Titulaire	
Agent de micro-crèche	N°2024165 du 15/07/2024	35			X	Agent social	1			Contractuel CDI	
Agent de micro-crèche	N°2024169 du 15/07/2024	35			X	Agent social	1			Titulaire	
Agent de micro-crèche	N°2022109 du 08/06/2022	35			X	Agent social	1			Titulaire	
Agent de micro-crèche	N°2019174 du 15/11/2019	35			X	Agent social	1			Stagiaire	
Agent de micro-crèche itinérant	N°2023221 du 13/11/2023	35			X	Agent social	1			Contractuel CDD	
Agent de micro-crèche	N°2025202 du 21/10/2025	35			X	Agent social	1			Contractuel CDD	
Référent Relais Petite Enfance	N°2024170 du 15/07/2024		17.5		X	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1			Contractuel CDD	
Agent de micro-crèche	N°2022203 du 17/11/2022	35			X	Agent social	1			Contractuel CDD	
Agent de micro-crèche	N°2023197 du		10		X	Agent social	1			Titulaire	

	03/10/2023											
Agent de micro-crèche	N°2025255 du 15/12/2025	35				X	Agent social	1			Contractuel CDD	
Agent de micro-crèche	N°2022203 du 17/11/2022	35				X	Agent social	1			Contractuel CDD	
Agent de micro-crèche	N°2019174 du 15/11/2019	35				X	Agent social	1			Contractuel CDD	
Filière Patrimoine												
Agent de médiathèque	N°2023121 du 17/05/2023	10				X	Adjoint du patrimoine	1			Titulaire	
Agent de médiathèque	N°2023121 du 17/05/2023	12				X	Adjoint du patrimoine	1			Titulaire	
Agent de médiathèque	N°2024165 du 15/07/2024	11				X	Adjoint du patrimoine		1			
Agent de médiathèque	N°2024165 du 15/07/2024	11				X	Adjoint du patrimoine	1			Titulaire	
Agent de médiathèque	N°2023167 du 08/09/2023	11				X	Adjoint du patrimoine	1			Contractuel CDD	
Agent de médiathèque	N°2023121 du 17/05/2023	11				X	Adjoint du patrimoine	1			Titulaire	
Agent de médiathèque	N°2023121 du 17/05/2023	11				X	Adjoint du patrimoine	1			Contractuel CDD	
Agent de médiathèque	N°2023167 du 08/09/2023	11				X	Adjoint du patrimoine	1			Contractuel CDD	
Filière animation												
Conseiller numérique	N°2022170 du 14/09/2022	35				X	Animateur	1			Contractuel CDD	
Chargé de développement économique	N°2024165 du 15/07/2024	35				X	Animateur principal de 2ème classe	1			Contractuel CDI	
Animateur Socio-éducatif	N°2023134 du 28/06/2023	35				X	Adjoint d'animation	1			Contractuel CDD	
Agent de médiathèque	N°2024165 du 15/07/2024	16				X	Adjoint d'animation		1	01/11/20	En disponibilité	
Agent office de tourisme	N°2017273 du 20/12/2017	35				X	Adjoint d'animation		1		Démission	
Agent office de tourisme	N°2017273 du 20/12/2017	35				X	Adjoint d'animation		1		Démission	
Filière sportive												
Directeur Natura - Sport, détente loisirs	N°2017217 du 29/09/2017	35				X	Educateur des Activités Physiques et Sportives	1			Titulaire	
Maître-nageur	N°2025204 du 21/10/2025	35				X	Educateur des Activités Physiques et Sportives	1			Contractuel CDD	



EMPLOIS NON PERMANENTS - CONTRAT DE PROJETS								
EMPLOI/ POSTE	Date de création, modification ou tableau des effectifs Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Grade	Durée du contrat
		TC	TNC	A	B	C		
Chargé de missions opérationnelles « PVD »	N°2021117 du 19/12/2019	35		X			Attaché	07/10/2024 au 31/12/2026
Coordonnateur Contrat Local de Santé	N°2023009 du 26/01/2023	35		X			Attaché	03/07/2023 au 03/07/2026
Chargé de mission mobilité	N°2024027 du 12/03/2024	35		X			Attaché	02/09/2024 au 02/09/2027
Chargé de mission "qualification petite randonnée »	N°2024241 du 28/11/2024	35			X		Technicien	19/05/2025 au 19/05/2028
Chargé de projet PLUI	N°2025117 du 08/04/2025	35		X			Ingénieur	01/02/2026 au 31/01/2027
Chargé de projet transition énergétique	N°2025093 du 08/04/2025	35		X			Ingénieur	Non pourvu
Chargé de projet Pôle eau	N°20252023 du 21/10/2025	35		X			Ingénieur	04/05/2026 au 03/05/2029

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur le tableau des effectifs valide à l'unanimité la présentation exposée.

○ **Présentation, examen et mise au vote de la création du poste de Directeur EPAGE - ingénieur**

Dans le cadre de la mise en place de l'EPAGE, il est nécessaire de créer un poste de Directeur EPAGE au grade d'ingénieur. Cet emploi sera transféré à l'EPAGE dès la création de l'établissement. Il est créé en amont afin de permettre d'engager un recrutement.

La charge est répartie avec les EPCI membres de l'EPAGE et bénéficie d'un soutien à 70 % par l'Agence de l'Eau. Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur la création de ce poste le valide à l'unanimité.

○ **Présentation, examen et mise au vote de la création d'un poste de rédacteur - Référent Finances**

L'emploi de référent finances a été réévalué et justifie désormais l'ouverture d'un poste de rédacteur. En effet, il comporte des fonctions managériales et des attendus en termes d'expertise relevant de ce cadre d'emploi. Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur.

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur la création de ce poste le valide à l'unanimité.

○ **Présentation, examen et mise au vote de la modification de la durée hebdomadaire, inférieure à 10 % du temps de travail, du poste d'adjoint du patrimoine - 12 heures hebdomadaires à 13 heures**

La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène porte une politique de cohésion sociale, dans le cadre de laquelle elle entreprend, depuis plusieurs années, le déploiement et la structuration d'un réseau de Lecture publique. Cette structuration se traduit par des évolutions au sein des 4 médiathèques du territoire.

Afin de développer de nouveaux services à destination des usagers et d'intégrer les temps de remplacement des agents en congés afin de maintenir les équipements ouverts toute l'année, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire d'emploi d'un agent de médiathèque. Actuellement, le poste d'adjoint territorial du patrimoine permanent à temps non complet est de 12 heures hebdomadaires. Il convient de modifier le temps de travail à 13 heures hebdomadaires.

Cette modification étant dans le cadre d'une modification < à 10 % du temps de travail l'avis du CST n'est pas requis.

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur cette modification d'horaire < à 10 % du temps de travail la valide à l'unanimité.

○ **Présentation, examen et mise au vote de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 31 heures hebdomadaires**

Dans cette même dynamique de développement des 4 médiathèques, il apparaît nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint du patrimoine, agent de médiathèque, à temps non complet, à raison de 31 heures hebdomadaires. Parallèlement, la suppression du poste d'agent de médiathèque, adjoint du patrimoine, à temps non complet de 11 heures hebdomadaires, sera soumise à l'avis préalable du prochain Comité Social Territorial avant d'être présentée au prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur cette création de poste la valide à l'unanimité.



- **Présentation, examen et mise au vote de la création de deux postes d'adjoint du patrimoine à 15 heures hebdomadaires**

Dans ce même cadre, il apparaît nécessaire de créer deux postes permanents, agent de médiathèque, adjoint du patrimoine à temps non complet, à raison de 15 heures hebdomadaires. Parallèlement, la suppression de deux postes d'agents de médiathèques, adjoint du patrimoine, à temps non complet de 11 heures hebdomadaires, seront soumis à l'avis préalable du prochain Comité Social Territorial avant d'être présentée au prochain conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur ces créations de postes les valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de la création d'un poste d'assistant des services techniques permanent- adjoint administratif à temps non complet 18 heures hebdomadaires**

Les services techniques connaissent une charge de travail croissante, notamment sur le plan administratif, générant une charge de travail nouvelle. Afin de renforcer son organisation et d'assurer un suivi efficace des tâches administratives liées au fonctionnement, il apparaît nécessaire de créer un poste d'assistant administratif des services techniques, au grade d'adjoint administratif, permanent à temps non complet, à raison de 18 heures hebdomadaires. Cette analyse fait suite à la mobilisation d'un agent saisonnier dont la présence a permis d'assurer la mise en place de plannings réguliers, de formation des équipes, de coordination des prestataires et de suivi des projets.

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur cette création de poste la valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de la suppression de trois postes d'adjoint d'animation.**

Le tableau des effectifs comprend deux postes d'adjoint territorial d'animation permanents à temps complet. Ces postes sont issus de la dissolution de l'EPA Office de Tourisme Aubrac Laguiole du 01 octobre 2018. Les agents titulaires précédemment affectés sur ces postes ont fait le choix de démissionner afin d'intégrer l'Office de Tourisme Aubrac Laguiole Carladez Viadène, sous contrat de droit privé. En conséquence, ces emplois demeurent actuellement vacants et non pas vocation à être pourvus.

De plus il comprend également un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 16 heures hebdomadaires. Ce poste est vacant depuis le 01 novembre 2020, à la suite de la mise en disponibilité d'un agent affecté à la médiathèque. A ce jour, l'ensemble des postes en médiathèques est pourvu, les agents étant nommés dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, plus en adéquation avec les missions exercées en médiathèques.

Le Comité Social Territorial s'est prononcé, le 02 juillet 2026, favorablement sur ces suppressions de postes.

Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur ces suppressions de postes les valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de la création d'un poste d'attaché territorial - coordinateur Natura**

En déclinaison de la feuille de route établie en séance, il est proposé de créer un poste d'attaché à temps complet chargé de la coordination du Centre Natura. Le Conseil Communautaire amené à se prononcer sur cette création de poste la valide à l'unanimité.

M. le Maire de Curières indique qu'il a mobilisé des éleveurs avec des tonnes à eau pour assurer la lutte contre les incendies. M. le Président annonce la construction d'une conférence des Maires avec intervention du SDIS pour l'automne.

Une alerte est lancée sur le volontariat des pompiers

La séance est levée à 13H10

Le Secrétaire

Christian Cagnac

Le Président

Jean Valadier

